

Règlement particulier Tournoi de Double et Mixte

Les volants de l'Arlésienne

5^{ème} édition du 7&8 janvier 2023

De N2 à P12 et NC

Article 1

Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le n° 2200094.

Le tournoi se déroulera conformément au règlement général des compétitions FFBaD ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier. Toute inscription à ce tournoi implique l'adoption de ce règlement particulier.

Article 2

La compétition accueillera les joueurs des catégories : N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC de toutes ligues. Le tournoi est autorisé aux catégories Juniors, Seniors, Vétérans pour toutes les séries et aux Cadets, classés au minimum D dans leur discipline d'inscription. Tout joueur mineur devra être obligatoirement accompagné d'un adulte pendant la durée de la compétition.

Article 3

Tout joueur devra avoir sa licence en règle pour la saison 2022/2023 à la date limite d'inscription fixée au 24 décembre 2022 et devra être autorisé pour les compétitions Seniors. Les joueurs suspendus par le comité d'arbitrage à la date d'inscription ne pourront pas s'inscrire.

Les inscriptions seront closes le samedi 24 décembre 2022 (minuit). Le tirage au sort aura lieu le lundi 26 décembre 2022.

Inscriptions après réception fiche d'engagement par mail (lesvolantsdelarlesienne@outlook.fr) et réception règlement par virement. Dans le cas d'un nombre d'inscrits trop important et en fonction des joueurs composant chaque série, c'est la date de paiement validant l'inscription qui sera prise en compte, paiement des deux joueurs d'une paire pour les doubles et les mixtes. Les joueurs retenus seront ceux qui auront en premier réglé leur inscription. Les joueurs restant seront placés en liste d'attente. Aucune inscription ne sera retenue si elle n'est pas accompagnée de son paiement.

Article 4

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au vendredi 23 décembre 2022 (publié sur le site Poona de la FFBaD).

Article 5

Tous les joueurs de toutes les séries devront s'inscrire dans leur série respective selon leur CPPH en cours le jour de leur inscription. (Pas de sur classement autorisé) Ils seront par la suite affectés dans la série leur correspondant le jour de la mise à jour des CPPH, soit le vendredi 23 décembre 2022.

En cas de défaillance d'un partenaire dans une paire, celle-ci devra être impérativement signalée à l'organisateur. Ainsi le joueur restant doit signaler s'il a un partenaire de remplacement, s'il ne

souhaite plus jouer, ou s'il accepte qu'un partenaire inscrit « au choix » ou sur liste d'attente lui soit attribué.

Article 6

Les joueurs peuvent s'inscrire sur un ou deux tableaux dans deux séries différentes.

Les disciplines ouvertes seront :

Double homme et double dame le samedi 7 janvier 2023

Double mixte le dimanche 8 janvier 2023

Les finales respectives se joueront le jour même.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions avant la date limite d'inscription en cas de trop forte affluence afin de pouvoir tenir un échéancier viable.

Horaires du tournoi à titre indicatif : 8h/21h le samedi et 8h/18h le dimanche

Article 7

Tous les tableaux se joueront en phase de poules, puis en élimination directe. Dans la mesure du possible et en fonction du nombre de participants dans chacun des tableaux, les poules de 4 seront privilégiées, avec deux sortants par poule.

Une rencontre de classement pour la troisième place dans chaque série et tableau sera programmée à chaque fin de journée.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque tableau, le comité d'organisation se réserve toutefois le droit de limiter le nombre total de matchs par tableau.

Les séries pourront être réparties de la manière suivante :

Série 1 : 300 <CPPH< 2000

Série 2 : 32 <CPPH< 300

Série 3 : 8<CPPH<32

Série 4 : 2<CPPH<8

Série 5 : 0<CPPH<2

Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de modifier les bornes ou de rajouter une série pour constituer des tableaux cohérents et équitables.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Article 8

Le montant des frais d'inscriptions est de 20€ pour un tableau, 22€ pour 2 tableaux.

Modalité d'inscription :

Les inscriptions club se feront par mail : lesvolantsdelarlesienne@outlook.fr, le paiement par virement validant l'inscription (BIC : BNPAFRPPXXX Iban : FR76 3000 4019 7900 0100 0161 522)

Aucun remboursement ne sera effectué après la date du tirage au sort.

(Les inscriptions sur des sites tel que Badiste ne seront pas officielles).

Article 9

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à transmettre à l'adresse suivante : competition@liguepacabad.org sous peine de sanction fédérale. Toute personne ne se justifiant pas, sera déclarée forfait volontaire. Ceci implique une exclusion de toutes compétitions (individuelles et interclubs) sur une durée de 2 mois.

Article 10

Tout joueur devra avoir une tenue conforme au règlement en vigueur de la FFBaD.

Article 11

N'auront accès aux terrains que les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les conseillers d'équipe (2 maximum par paire).

Article 12

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 13

Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le test des volants devra être effectué dès l'arrivée sur le terrain

Article 14

Tout joueur ne se présentant pas 10 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait.

Article 15

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau).

Article 16

Les joueurs devront se faire pointer dès leur arrivée dans la salle à chaque jour de la compétition.

Article 17

Les matchs seront en auto arbitrage, les phases finales pourront être arbitrées.

Article 18

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 19

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est considéré comme faute au service et en jeu

Article 20

Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

Article 21

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 22

Il est interdit de fumer dans les salles. Les animaux sont interdits dans les salles ainsi que dans les tribunes.

Article 23

Le juge arbitre principal prévu est Christophe BROUCHON.

Le juge arbitre adjoint prévu est Jean François MATHIEU.
Leurs décisions sont sans appel.

Article 24

Les volants sont à la charge des joueurs, y compris pour les phases finales. Le volant officiel qui servira en cas de litige entre les joueurs est le RSL TOURNEY 1.
L'utilisation du volant plastique est tolérée uniquement sur l'accord des deux paires NC.

Article 25

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Article 26

La remise des récompenses se déroulera lorsque toutes les finales et match de classement pour la 3^{ème} place **de la journée** seront terminées.

Article 27

La participation au Tournoi Les Volants de l'Arlésienne implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Le Comité d'organisation remercie par avance tous les participants, qui en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce Tournoi pour la joie de tous.